



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Revalorisation du point de pension militaire d'invalidité

Question écrite n° 1005

Texte de la question

Mme Sandrine Runel attire l'attention de M. le ministre des armées et des anciens combattants sur la situation de la pension militaire, que la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) porte à l'attention de Mme la députée. Malgré son récent réajustement au 1er janvier 2024, le point de pension militaire d'invalidité (PMI) des pensions et allocations de reconnaissances attribuées aux anciens combattant est en décrochage par rapport aux évolutions des prix. En euros constants, le niveau du point PMI est en diminution depuis 2017. Une augmentation complémentaire de 7,5 % de ce point de pension militaire d'invalidité permettrait de rattraper le retard accumulé ces dernières années. Cette augmentation serait largement compensée par la disparition progressive des ayant droits due à l'âge. Ainsi, s'inquiétant de la situation des anciens combattants, elle lui demande de bien vouloir considérer cette demande et ainsi de pouvoir augmenter le point de PMI de 7,5 % dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Runel](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1005

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : Armées et anciens combattants

Ministère attributaire : [Mémoire et anciens combattants](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2024](#), page 5382